

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Lesaulne, 21 octobre 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Lesaulne, 21 octobre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (451r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Lesaulne, 21 octobre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45888>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 octobre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lesaulne, Jules](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé Godin répond à la demande de Jules Lesaulne en lui expliquant en quoi consiste le travail de dessinateur à l'usine de Guise. Il précise que les appointements sont de 150 F par mois et qu'il n'accorderait davantage qu'à quelqu'un pouvant prendre part à la direction industrielle d'un établissement de 800 ouvriers, ce qui ne semble pas être son cas au vu de son expérience.

Mots-clés

[Dessin](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Genève le 21 d^{bre} 1869

Monsieur Jules Lepaute

Je réponds de suite à votre
lettre pour vous dire que le
travail d'un dessinateur consiste
en études pour les besoins du
matériel de l'établissement, réparations
de machines, constructions d'outils
nouveaux, dessins de brevets et de
constructions à ^{l'usage} d'usines. Rien que
quand le dessinateur a des notions
ou le sentiment de l'architecture
mais je dois vous ajouter que
le travail du dessin qu'il se fait
en tant qu'un dessinateur aux appren-
tements de 150 francs par mois je
ne pourrais donner plus que un
dixième qui en outre du travail du
dessin serait en état de prendre
part à la direction industrielle
l'établissement avec ses ouvriers exerçant
en diverses professions le permettrait
un homme capable mais est à
l'œuvre que je pourrais en juger.
Le temps de votre pratique indus-
trielle me laisse des doutes à ce sujet
je suis très honoré de vous saluer
Jules Lepaute